



Le Lien Syndical

Bulletin d'Information de la Fédération CGT des Sociétés d'Études
263, rue de Paris – Case 421 – 93514 – Montreuil Cedex – Tél. : 01 55 82 89 41/44
Fax : 01 55 82 89 42 – Email : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr

n°
553

Mensuel
Été
2024

Dossier

Ne baissions pas la garde face à l'extrême droite



3 // *Analyse*

4 // *Actualité*

6 // *Branches*

10 // *Dossier*

14 // *Culture*

15 // *Juridique*

Chiffres

SMIC (depuis le 01/01/2024)

Mensuel 151,67 heures
1 766,92 € brut (11,65 €/h.)

Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(au 01/01/2024) : 3 864 €

Bureaux d'études (au 01/11/2020)

Valeur du point :

IC : 20,53 €/20,82 €/ 20,88 € (selon coef.)

ETAM : 3 €/ 3,01 €/ 3,02 €/ 3,03 €/ 3,10 €/ 3,11 € (selon coef.)

Partie fixe : 843,50 € / 850,50 € / 855,80 € (selon coef.)

Prestataires de Services (2019)

Valeur du point : 3,453 € Employé.e.s ; 3,449 € Etam ;
3,445 € Cadres

Experts Automobiles (au 01/07/2022)

1^{er} salaire de la grille : 20 434 € / annuel

Experts Comptables (au 01/07/2021)

Valeur de base : 112,68 €

Valeur hiérarchique : 69,40 €

Avocats (au 01/01/2023)

Valeur du point : pour 35 h

Coef. 207 : 1 681,34 €

Coef. 215 : 1 728,43 €

Coef. 225 : 1 762,02 €

Avocats à la Cour de Cassation

(au 01/01/2019). Valeur du point : 16,32 €

Huissiers (au 01/08/2023)

Valeur de référence : 6,68 €

pour les 272 premiers points.

Valeur complémentaire : 6,14 €

pour ce qui dépasse les 272 premiers points

Greffes des Tribunaux de Commerce

(au 01/03/2019). Valeur du point : 5,3444 €

Notariat (au 01/03/2024)

Valeur du point : 15,47 € (pour 35 heures)

Commissaires Priseurs (au 01/01/2022)

Valeur du point : 9,85 €

AJ.MJ 2023

1^{er} salaire employé/administratif 1 715 €

2^{ème} salaire employé/administratif 1 730 €

E

dito

L'extrême droite repoussée par la mobilisation populaire, la bataille doit s'amplifier

Si l'extrême droite n'est pas arrivée au pouvoir grâce à la mobilisation populaire, le RN a quand même augmenté de façon très importante le nombre de ses députés. Il reste toujours une sérieuse menace pour le monde du travail. En effet, nous risquons d'avoir une nouvelle dissolution dans un an et par conséquent de nouvelles élections.

Le Nouveau Front Populaire (NFP) arrivé en tête de ces élections sans avoir de majorité absolue n'a pas d'autre choix que d'appliquer son programme si l'on ne veut pas qu'en juin 2025 les fascistes prennent le pouvoir.

La macronie discréditée, les LR l'ombre d'eux-mêmes les Français pourraient de nouveau se retourner massivement vers le RN si le NFP renonçait à appliquer son programme. Il ne faudrait pas que l'histoire se répète car le danger est plus que présent.

La CGT a apporté son soutien au NFP. Mais rien n'est joué. Il faut maintenant non seulement faire pression sur le NFP mais aussi mobiliser les salarié.e.s dans les entreprises et dans la rue. Cette mobilisation a un double objectif. Le premier est de ne rien abandonné de nos revendications. Plus encore, le succès du NFP doit dynamiser les luttes pour la satisfaction de nos revendications. A commencer par l'abrogation de la contre-réforme des retraites et la prise en compte de nos propositions en la matière. Puis l'augmentation du smic, une nouvelle loi sur les Comité d'entreprise qui donne un réel pouvoir aux représentants du personnel comme le droit de veto, une contribution minimal obligatoire pour les ASC ... La deuxième est de renforcer notre combat contre l'extrême droite en débattant au quotidien avec les salarié.e.s à partir de nos valeurs et de nos revendications.

Nous avons une responsabilité particulière dans la période pour que demain l'extrême droite n'arrive pas au pouvoir. C'est aujourd'hui que tout se joue. Dans ce cadre nous devons agir, débattre et tracer syndicalement une perspective d'émancipation sociale qui annihilera les prétentions du RN. La CGT appuiera toutes les mesures qui permettront un réel progrès social mais combattront toute régression sociale.

Noël LECHAT

Analyse

Et pendant ce temps, à Gaza, les destructions et la mort

Pendant que toute notre attention est tournée sur les élections en France, celles aux USA et par les Jeux Olympiques, la destruction de la bande de Gaza et les exactions en Cisjordanie continuent, entraînant toujours plus de morts, notamment parmi les femmes, les enfants et les plus fragiles.

La situation sanitaire et alimentaire est catastrophique et l'Etat israélien toujours plus belliqueux, allant jusqu'à ne pas hésiter à bombarder les pays plus ou moins proches. L'armée israélienne se prépare à des opérations dans un secteur du sud du territoire palestinien visé par un nouvel appel à évacuer.

Les mois s'écoulent et avec eux, les bombardements. Les pourparlers pour la paix dans cette région du monde ont été accompagnés de demandes difficilement réalisables du côté palestinien. Toucher aux frontières, enserrer davantage le territoire sous la férule israélienne ne laisse pas présager de solutions durables pour une population que beaucoup parmi les nationalistes israéliens rêveraient voir s'installer dans les pays frontaliers, quitte à ce que cela passe par des camps de réfugiés qui s'installent dans la durée.

Alors qu'Israël appelle à évacuer les zones qu'elle entend bombarder, quelle issue pour ces populations ? Selon une carte diffusée par l'armée, les habitants de l'est de Khan Younès doivent se diriger vers l'Ouest, c'est-à-dire en bord de mer, dans un secteur que l'armée appelle "zone humanitaire" d'al-Mawasi.

Autrement dit, la population palestinienne issue de ces quartiers n'a qu'à vivre dans la rue avant le prochain déplacement.

Les jours passent et le nombre de morts progresse en même temps que s'effondrent les conditions de vie de la population dans une relative indifférence générale de la part des Etats, profitant à plein d'un contexte politique et médiatique tournée vers les élections.

Ce qui, il est vrai, ne sera pas sans conséquence pour la bande de Gaza et la Cisjordanie selon les résultats, tout particulièrement aux USA mais également, dans l'Union Européenne qui voit une vague brune déferler sur nombre de pays européens. Si l'extrême-droite n'a pas pris le pouvoir partout, il n'en demeure pas moins que ses idées se diffusent et avec elles, le traitement dévolu aux oppositions et militants qui veulent intervenir en faveur des Gazaouis.

JOURNÉES D'ETUDES

News

C a l e n d r i e r

17 septembre 2024 - Formation Professionnelle 1/2

15 octobre 2024 - Négociations Annuelles Obligatoires

12 novembre 2024 - Formation Professionnelle 2/2

19 au 21 novembre 2024 - Colloque International des Centres d'Appels



www.soc-etudes.cgt.fr

Actualité

Incapa

Deux dispositifs qui peuvent se subs

L'*invalidité et l'incapacité sont deux dispositifs qui reconnaissent que les travailleur.ses ne peuvent gagner leur vie grâce au travail. Cependant, elles relèvent de deux logiques différentes :*

- L'incapacité reconnaît les origines purement professionnelles de cette impossibilité à travailler. Cela peut être lié à un accident de travail ou à une maladie professionnelle. La prise en charge relève de la réparation d'une incapacité potentiellement permanente qui est prise en charge par la branche Accident du Travail Maladie Professionnelle. Cette incapacité est financée par des cotisations dite patronales, évaluées selon la taille et la sinistralité de chaque entreprise.

- L'invalidité a contrario constitue la reconnaissance d'une impossibilité pour les travailleur.ses qui réduit leur capacité de revenu par rapport au travail qu'ils pourraient exercer. Ce n'est pas un dispositif de réparation. Cela peut être lié à un accident de la vie et il est réparé par l'assurance-maladie 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie selon la capacité à travailler.

De cette identification des origines, découle une prise en charge différente qui ont des conséquences importantes sur la prise en charge des personnes concernées. Dans le premier cas, c'est bien le travail qui est à l'origine des problèmes rencontrés par les salariés et il s'agit donc d'un dispositif de réparation là où dans le second cas, c'est un accident de la vie par exemple, et en ce sens, c'est un revenu de remplacement. Non seulement, cela détermine ce qui est versé à ceux qui sont concernés, mais cela détermine aussi qui finance, et quels sont les dispositifs mobilisés.

Dans le cas de l'incapacité :

- o la persistance d'une incapacité de travail même faible suffit à déterminer le droit à une rente

ou à une indemnisation en capital. Des critères sont définis pour évaluer le taux d'incapacité, par rapport auquel le médecin effectue un diagnostic et définit un taux d'incapacité permanente. S'il est supérieur à 10 %, la victime perçoit une indemnité en capital fixé à partir d'un barème. Si ce taux est supérieur ou égal à 10 %, la victime perçoit une rente.

- o S'il est confirmé que l'employeur n'a pas pris de mesure pour préserver la santé des salariés, il est reconnu une Faute Inexcusable de l'Employeur (FIE) par le pôle social des tribunaux judiciaires. Cette FIE permet une majoration de la rente ou du capital et l'indemnisation des souffrances physiques et morales endurées, du préjudice d'agrément et du préjudice esthétique et l'indemnisation de la perte de promotion professionnelle. Cet ensemble de préjudices n'est pas pris en charge si la FIE n'est pas reconnue.

- o Dans le PLFSS 2024 établi fin 2023, la FIE n'a pas pu être sécurisée malgré la mobilisation de la CGT. En effet, le projet de loi 2024 revient sur la responsabilisation de l'employeur et fait peser sur le collectif le poids de la responsabilité de ce dernier en matière de santé, sécurité au travail en introduisant avantageusement pour les employeurs un dédommagement à travers la branche ATMP de la charge financière de la perte fonctionnelle en lieu et place des employeurs. La perte fonctionnelle relève de l'appréhension de ce que l'accident ou la maladie a pour conséquence dans la vie quotidienne, au-delà de la part professionnelle qui relève de la perte de gains.

Dans le cas de l'invalidité, la pension d'invalidité constitue un revenu de remplacement visant à compenser la perte de salaire due à l'impossibilité de continuer son activité professionnelle.

Elle est imposable et saisissable et ne rompt pas nécessairement le contrat de travail entre les

capacité ou invalidité : stituer, à l'avantage des employeurs

salariés et l'employeur.

Là encore elle est prononcée par un médecin conseil de la sécurité sociale. A contrario de l'incapacité, il n'existe pas de barème d'invalidité. Pourtant, une fois l'invalidité reconnue, l'assuré classé dans l'une des catégories suivantes :

- o 1^{ère} catégorie : la personne concernée est encore en mesure d'assurer une activité adaptée. Sa pension est égale à 30 % de son salaire annuel moyen.

- o 2^{ème} catégorie : incapacité à exercer une activité professionnelle quelconque. La pension est égale à 50 % du salaire annuel moyen.

- o 3^{ème} catégorie : aucune activité professionnelle possible et besoin de l'aide constante d'une tierce personne pour effectuer des actes ordinaires de la vie. La pension est égale à celle des invalides placés dans la deuxième catégorie, mais est assortie d'une majoration pour tierce personne dont le montant est revalorisé régulièrement.

Si l'incapacité permanente issue d'un accident du travail peut être reconnue à la suite d'une déclaration par l'employeur, pour les maladies professionnelles, ce sont les victimes qui doivent entamer elles-mêmes les démarches. Elles sont complexes. À cela, s'ajoute le fait que les employeurs cherchent trop souvent à limiter les accidents du travail déclarés pour des raisons financières notamment. Face à cela, les victimes n'ont parfois pas d'autres choix que de se tourner vers la reconnaissance de l'invalidité pour compenser les pertes auxquelles ils font face. Dans ce cas, l'employeur n'est pas reconnu responsable.

Trop souvent, la reconnaissance d'invalidité vient en lieu place de l'incapacité, les démarches pour la seconde étant souvent

méconnues, longues et complexes.

Aujourd'hui, la puissance publique estime que la sous déclaration de l'incapacité s'élève à plus de 1,2 milliards d'euros, chiffre équivalent au transfert de compensation entre la branche AT MP et la branche maladie.

La rente ou le capital qui est versé pour incapacité permanente, vise à réparer les conséquences permanentes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. L'année, après la survenance du sinistre, le revenu salarial chute de 40 % en moyenne. Si le taux d'incapacité est supérieur à 10 %, la perte de revenus salariaux est proche de 60 % sur l'année.

La pension d'invalidité constitue un niveau de remplacement visant à compenser la perte de salaire dans le cas d'une maladie ou d'un accident de la vie.

Face à cette situation, la CGT n'est pas inactive. D'une part, nous nous opposons à la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche qui correspond au contrat cadre et notamment budgétaire proposé, concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette opposition a permis de gagner l'augmentation des différentes lignes budgétaires prévues au départ. D'autre part, l'Accord National Professionnel de mai 2023 sur la branche ATMP a entamé une bataille importante entre le patronat et les organisations syndicales sur la réparation.

Là encore, la CGT s'est opposée dans la négociation à ne pas améliorer la réparation de certaines catégories de victimes. De ce fait, nous nous sommes opposés à ces dispositions dans le cadre de l'ANI.

Branches

Salarié.e.s des Commissaires de Justice et des SVV

Négociations des minima conventionnels
Le patronat refuse de faire un geste !
BI Les Officielles n° 185



Le 4 juillet 2024, s'est tenue la dernière réunion de négociations sur la revalorisation des minima conventionnels. Le patronat est resté inflexible sur ses positions, il a refusé de faire un geste pour les salarié.e.s car selon lui, ce n'est pas le "bon moment" pour augmenter les salaires.

Mais quand est le bon moment ? Pourtant, depuis octobre 2023, la CGT et l'intersyndicale ont tout fait pour obtenir une

revalorisation de la valeur du point de référence. Mais le patronat, non content de faire durer les négociations depuis 9 mois, s'appuie sur des éléments infondés et déloyaux.

Le collège employeur met en avant l'éventuel augmentation du SMIC en juillet 2024, pour bloquer les négociations de minima conventionnels, car pour le patronat : « en l'état des éléments, dont nous disposons, le collège employeurs n'est pas en mesure de faire une nouvelle proposition compte tenu de l'incertitude au quantum de l'augmentation du SMIC en juillet, le collège employeur propose de fixer une réunion supplémentaire le 12 septembre 2024. »

La CGT a dénoncé cette posture qui consiste à attendre la revalorisation du SMIC pour continuer des négociations qui de toute façon, n'apporteront rien aux salarié.e.s en terme de pouvoir d'achat.

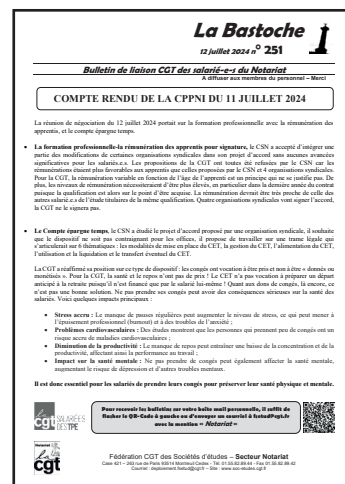
Salarié.e.s du Notariat

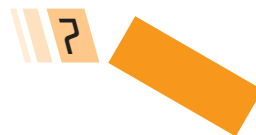
Compte rendu de la CPPNI du 11 juillet 2024 _ La Bastoche n°251

La réunion de négociation du 11 juillet 2024 portait sur la formation professionnelle avec la rémunération des apprentis, et le Compte Epargne Temps. La formation professionnelle, la rémunération des apprentis pour signature, le CSN a accepté d'intégrer une partie des modifications de certaines organisations syndicales dans son projet d'accord sans aucune avancée significative pour les salariés.e.s.

Les propositions de la CGT ont toutes été refusées par le CSN car les rémunérations étaient plus favorables aux apprentis que celles proposées par le CSN et 4 organisations syndicales. Pour la CGT, la rémunération variable en fonction de l'âge de l'apprenti est un principe qui ne se justifie pas. De plus, les niveaux de rémunération nécessiteraient d'être plus élevés, en particulier dans la dernière année du contrat puisque la qualification est alors sur le point d'être acquise.

La rémunération devrait être très proche de celle des autres salarié.e.s de l'étude titulaires de la même qualification. Quatre organisations syndicales vont signer l'accord, la CGT ne le signera pas.





Bureaux d'Etudes

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des bureaux d'études qui s'est tenue le 30 juin 2024, la conclusion de l'accord sur une augmentation des minima conventionnels a été actée : cet accord est majoritaire. Il augmente de manière forfaitaire tous les niveaux de 900 € par an bruts, à l'exception des deux premiers niveaux ETAM, trop loin du SMIC pour que 900 € suffisent.

Ainsi, les plus bas niveaux de la grille sont désormais positionnés à 50€ bruts au-dessus du SMIC, et les cadres positionnés sur les niveaux 2.1. et 2.2. qui représentent une part importante des effectifs bénéficieront d'une revalorisation des minima de 3,1% pour les salariés en 2.1 et 2,7% pour les salariés cadres 2.2.

Pour rappel, les minima n'avaient pas progressé depuis 2022 alors que l'inflation sur cette période est de 12% (bien plus lorsque l'on considère l'alimentaire et l'énergie). Une partie des organisations signataires argumente que cet accord est de nature à lutter contre la

désespérance sociale qui a conduit au vote rassemblement national.

Face à l'inflation, comment peut-on penser lutter contre la relégation sociale à travers des augmentations aussi faibles ? Nous n'avons pas signé !

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des bureaux d'études qui s'est tenue le 17 juillet 2024, la classification a une nouvelle fois fait l'objet de nombreux échanges et même si nous n'étions pas dupes, les participants à la réunion sont sortis du bois : patronat et organisations syndicales ont convenu de s'inspirer du cas de la métallurgie... sans aucune autre nuance, pas même celle qui s'imposerait face aux conséquences directes dans le champ de la métallurgie de ce changement de grille.

Bien évidemment, nous avons fait part de notre opposition sur ce traitement et lutterons pour éviter une telle dérive. La négociation ne fait que commencer...

Salarié.e.s Cabinets d'Avocats

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de conciliation de la branche des salariés des cabinets d'avocat, a été finalisée la nouvelle convention collective résultant de la fusion entre la convention des personnels salariés des cabinets d'avocat d'une part et les avocats salariés d'autre part.

Si cette nouvelle convention collective présente bien des insuffisances, nous avons pu obtenir une forte amélioration de certaines dispositions : conditions de calcul de l'indemnité de départ en retraite, notamment pour les salariés à temps partiel en fin de carrière, accès à cette indemnité même dans le cas où les salariés n'ont

pas l'ensemble de leurs trimestres, amélioration même insuffisante des indemnités de départ du cabinet.

En conséquence, nous avons signé la nouvelle convention collective. Cette convention était assortie d'annexes notamment sur les catégories 36 (assimilés cadres) que nous avons signés également.

Par contre, nous nous sommes refusés à signer l'accord sur le temps de travail, qui outre des semaines importantes quant à la durée du travail sous couvert de cadre légal, affiche des majorations au rabais des heures supplémentaires et établit le forfait jour. En conséquence, nous ne l'avons pas signé.

Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26/06/2024



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



Prestataires de la misère ? Non merci

Alors que le SMIC devrait augmenter de plus de 2% dans les semaines qui arrivent, la branche des Prestataires de Services du Secteur Tertiaire totalise toujours six coefficients en dessous de ce dernier ! Les dernières négociations qui viennent de se terminer ne changeront en rien cette problématique puisque la proposition patronale n'a pas été acceptée par la majorité des syndicats.

Après 7 mois de négociation et plusieurs grèves massives, le patronat est resté sur une proposition indécente d'augmentations **de 2% à 2,9%** qui ne permet pas à la grille de décoller du SMIC.

La branche, pourtant pointée par le ministère du travail comme dans les derniers mauvais élèves sur les salaires, a même vu le patronat quitter la dernière réunion avant la fin en expliquant que : « ce sera notre dernière proposition, c'est ça ou rien ».

Sur le fond comme sur la forme, l'attitude du patronat est inadmissible et irresponsable **dans le climat politique actuel. La précarité et le refus d'effectuer un partage des richesses plus juste ne peuvent que provoquer la colère.**

À titre d'information, en 2015, nous comptabilisions 3 niveaux en dessous du SMIC. **Lors de la prochaine augmentation, ce seront l'ensemble des coefficients de la catégorie « Employés » qui seront en dessous du SMIC. Le premier de la catégorie « Agents de maîtrise » ne sera qu'à quelques centimes du SMIC et sera sûrement rattrapé, si aucune revalorisation n'intervient avant, lors de la prochaine augmentation annuelle du 1er janvier.**

La CFDT, CGT et SUD-Solidaires exigent **de vraies négociations, de la reconnaissance avec des salaires à la hauteur du travail et des compétences, ainsi que de meilleures conditions de travail.**

- CFDT : Franck Herrmann fhermann@f3c.cfdt.fr 0645864000 et Stéphane Cléret scleret@f3c.cfdt.fr 060396390
- SUD-Solidaires : Frederic Madelin madelin-fr@sudptt.fr 0628071653
- CGT : Céline Vicaine fsetud@cgt.fr 0678548097

2^e colloque international des Centres d'appels

La Fédération co-organise, avec SUD PTT, le second colloque international des centres d'appels qui se déroulera du 19 au 21 novembre à Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

Ce colloque a pour but de permettre la réalisation d'un état des lieux des différentes pratiques tant organisationnelles que sociales qui ont cours dans les différents centres d'appels du monde entier.

Il nous projettera aussi dans le futur même si notre secteur est déjà en plein dedans, via une journée spécifique centrée sur l'Intelligence Artificielle.



Cabinets des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes

Lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation et de conciliation (CPPNIC) qui s'est tenue le 3 mai 2024, deux principaux sujets ont été abordés : l'initiation d'échanges sur le partage de la valeur et la formation professionnelle.

Sur la formation, si le patronat est volontaire à réécrire la loi sous forme d'accords mais pas plus. En effet, le contexte évolue étant donné le déficit abyssal des institutions censées gérer les fonds de la formation.

Le patronat est donc très motivé pour assurer les subsides généreux de l'Etat sur ce sujet car les entreprises de la branche sont de gros consommateurs. Bref, malgré la constitution d'une intersyndicale sur le sujet, cette négociation n'a pas fini de piétiner.

Concernant le partage de la valeur, à date, il est à craindre que cette négociation ne soit initiée que par obligation mais qu'une solution sera difficile à trouver tant la partie patronale reste fermée à l'idée même de négociation d'un accord de participation au niveau de la branche, préférant reléguer cela à chaque cabinet.

Traduction : si des cabinets non assujettis veulent donner de la participation, libre à eux de le faire. Mais aucun engagement dans ce sens ne sera pris par la profession.

Bien évidemment, nous n'en resterons pas là et si nos positions divergent souvent, les organisations syndicales se sont constituées en intersyndicale tant le patronat de la branche s'oppose à toute avancée pour les salarié.e.s.

Dossier : Ne baissons pas la g

Le pire a été évité. Mais la période récente a montré à la fois la diffusion des idées de l'extrême droite dans la société, la désespérance sur laquelle s'appuie le vote pour les tenants de cette idéologie. Mais derrière cela, ne sous-estimons pas le travail de communication des partis d'extrême droite, masquant les fondements sur lesquels s'appuie cette idéologie.

Après les élections européennes et législatives de l'été 2024, à l'heure où nous mettons sous presse, la majorité relative du Nouveau Front Populaire n'a pas permis de prendre la présidence de l'Assemblée Nationale et à date, c'est toujours le gouvernement Macron anti-élections européennes qui est à la manœuvre. Bref, après la période intense qui a été vécue par l'ensemble des français.es, le rien ne change semble s'imposer. Macron, pour le moment, conserve la main. Et le risque que cela entraîne pour le futur est de plus en plus prégnant.

En effet, les manœuvres politiques sont à l'œuvre, rien n'assure encore aujourd'hui que le premier ministre et le gouvernement seront de gauche, ni que le programme sur lequel ont été élu.es les député.es de gauche pourra être appliqué. Le danger est important, le nombre d'électeurs votant pour le Rassemblement National (RN) ne cesse d'augmenter. Il a encore progressé depuis 2022 et il est fort à parier que si rien n'est fait pour changer la donne et traiter les problèmes économiques, de santé etc ... revenir sur les politiques régressives de ces 40 dernières années, alors la tendance va se maintenir aux prochaines élections avec une potentielle victoire à la clé du RN.

Le barrage mis en œuvre jusqu'à présent pour éviter que le RN n'accède au pouvoir n'a pas endigué sa progression et risque fort de nous conduire dans le futur à une situation où ce front ne permettra plus d'empêcher l'accession au pouvoir du RN. D'autant que la progression des idées d'extrême droite est internationale : en Europe, avec l'Italie ou la Hongrie par exemple ou au Brésil, aux Philippines, ou encore aux USA avec Trump.

Cette situation s'appuie certes sur la méconnaissance de ce qu'implique ce type de régime – même si l'observation de ce qu'il se passe

dans les pays où l'extrême droite a pris le pouvoir apporte des enseignements importants – et sur la méconnaissance que peuvent avoir les uns et les autres de ce qu'est le RN et la politique qu'il propose. Il nous faut donc réinvestir ces sujets.

La période électorale qui s'achève a montré que peu sont au fait de ce qui se cache derrière le RN et les théories qu'il défend comme la préférence nationale, qui au-delà d'une violence économique et des vieilles lubies d'extrême droite - de contrôle de l'immigration, des « autres », ennemis parce que ce sont les autres - il y a bien derrière des théories violentes à l'égard du contrôle des populations, même celles qui sont internes, l'idée d'un ordre qu'il est légitime d'imposer à travers la violence.

Pendant cette période, nos camarades ont été volontaires pour agir contre l'extrême droite. Mais toutes et tous ont pu être confronté.es à une réelle difficulté d'explication et d'argumentation. Il faut dire que le travail dit de normalisation de l'extrême droite a fait son œuvre, même si, pendant l'entre-deux tour des législatives, un certain nombre de candidats d'extrême droite, se voyant déjà vainqueurs, ont commencé à montrer leur visage.

Il nous faut donc investir ces champs et dévoiler ce qu'il y a de caché derrière cette apparente normalisation, ces sourires de façade, ce calme apparent. Les travailleuses et les travailleurs ont constitué une part importante de l'abstention aux européennes puisque près de la moitié d'entre eux n'avaient pas voté. La mobilisation concernant les élections législatives ne doit cependant pas cacher que dans ce contexte, là encore, les idées d'extrême droite ont progressé. Nous avons donc une responsabilité particulière en tant que syndicalistes pour défendre nos valeurs qui sont aux antipodes des leurs.

Mais pour ce faire, il nous faut analyser de manière critique les propositions sociales ou considérées en tant que tel de l'extrême droite. Il faut mettre en avant les discriminations racistes, sexistes et homophobes contenues au sein de leurs propositions et mettre en lumière le travail important mené par les militants d'extrême droite dans les entreprises.

Sans ce travail de terrain, au long cours, le risque de voir le RN au pouvoir se concrétise peu à peu. Il nous faut donc défaire un certain nombre

arde face à l'extrême droite

d'idées reçues. Et pour commencer, le travail du RN concernant le maquillage de sa campagne, afin de mettre en avant un graphisme, des fondamentaux qui font oublier ce que porte réellement ce mouvement, comme les propositions politiques qui loin de soutenir les plus précaires et les travailleuses et travailleurs, œuvrent en réalité pour le patronat, le Capital, comme en témoignent les positions qu'ils ont prises pendant leurs mandats sous présidence Macron.

Comme cela a été relevé même par les médias acquis à la cause du RN, celui-ci a travaillé son image, depuis les codes graphiques utilisés jusqu'au comportement contrôlé des porteurs de mandat de ce parti. Les images sont travaillées pour donner l'image de calme et de sérénité, voire de protection et de tendresse. Le choix des couleurs - toujours dans des tons bleus bien sûr puisque le bleu reste la couleur de l'ordre, mais ce bleu est mâtiné de vert, plus apaisant et comme si le RN proposait un programme permettant de s'inscrire dans le long cours et de traiter de la question de l'environnement dont il a été peu question pendant la campagne- , l'amour des chats - une des images les plus partagées sur les réseaux sociaux associée à la recherche d'apaisement-, tous les codes graphiques rompent avec les images violentes de l'ancien Front National, toutes les images et des signes utilisés et donnés sont ceux de la responsabilité et de l'expérience. Ils cherchent à signifier leur sérieux, leur capacité à gouverner.

Ainsi, le RN qui se présente comme un parti anti-système, réussit à conserver cette impression de la part de ses électeurs alors même que depuis qu'il est à l'assemblée, il s'accommode parfaitement de « ce système », et dans son fonctionnement et dans les décisions qui sont prises. Rappelons que bien qu'il ait mis en avant le sujet du pouvoir d'achat dans sa campagne, toutes les décisions que les député.e.s RN ont pris jusqu'à présent vont à l'encontre de la progression des salaires pour privilégier de nouvelles exonérations de cotisations chères au gouvernement et député.e.s du camp Macron et plus largement du patronat et de la droite. Ici, pointe, en toute logique leur manière de défendre l'hôpital public : « responsabiliser » les patients en les encourageant à aller dans les « cabinets privés » dont ils se font forts de soutenir le développement.

Son apparente considération pour les précaires et

les privé.e.s d'emploi appuie surtout leur théorie dure contre des migrants. Là encore il est fort à parier que les industries et les secteurs d'activité consommateurs de main-d'œuvre à bas coûts, parfois illégalement ne seront pas inquiétés. Ce seront seulement ceux qui sont les plus précaires qui seront exposés à ce type de mécanismes économique.

Les fondements de l'extrême droite et du RN demeurent le nationalisme, le rejet du libéralisme au sens social, c'est-à-dire le rejet de nombre de libertés - ou son corollaire, l'imposition d'un ordre fortement normé pour être concentré dans peu de mains- et tout ce qui est découle dont une vision du monde autour de la distinction entre « eux » et « nous » et pour commencer, ce qui définit ces deux catégories. Ainsi, l'immigration reste la colonne vertébrale de ce mouvement qui fantasme une submersion migratoire pour reprendre leurs propos ou l'identité.

Le mode de vie des Français et des Françaises serait en danger avec un coût de l'immigration qui toucherait le pouvoir d'achat des Françaises et des Français, le tout en établissant des liens entre immigration et terrorisme islamique de manière très rapide, immigration et chômage etc. Pas étonnant de ce fait, de voir des mesures comme la préférence nationale, la fin du droit du sol fleurir dans leur programme. Une problématique étant qu'aujourd'hui, certains tenants de la droite dure, et notamment parmi nos gouvernants, ont pu ça et là, piocher un certain nombre de grands principes, même s'ils n'ont pas été déployés avec la systématique que nous pourrions craindre avec le RN.

La question fiscale démontre là encore, si on s'est trompé, que le RN est bien un parti de droite et patronal avec des cadeaux pour les familles riches - entre générations, des mesures de transmission exonérées, ou encore défiscalisation sur des tranches d'âge etc. - même si dans le programme de 2017, figurait un impôt sur la fortune financière mais qui n'en est pas vraiment, puisque ne sont pas prévues les interventions sur ce qui permet l'exonération, l'optimisation et l'exil fiscaux. Et si besoin est de financer le système social, cela se fera sur le dos des immigré.e.s.

Ces mesures sont en droite ligne avec les positions défendues par les plus fervents soutiens du

Dossier : Ne baissons pas la g

capitalisme, que peuvent être les Banques par exemple. Sans surprise, les soutiens de ce RN comptent parmi de grands patronaux français, peu avarés à financer des Think Tank proches de cette idéologie. Les travaux et propositions sur la restriction des droits et prérogatives des syndicats ne sont pas étrangers aux positions du RN. Comme d'ailleurs sur la politique nataliste à déployer et la restriction des droits sur l'avortement défendue.

Ces politiques régressives et la répression policière font le lit de l'extrême droite : les politiques ultra libérales, mises en place depuis 40 ans, leurs conséquences sur les populations à travers le chômage de masse, la paupérisation, la destruction systématique des Services Publics et la remise en cause des droits syndicaux créent la désespérance sociale sur lequel s'appuie le vote de l'extrême droite. Face aux luttes et aux mobilisations, qui se développent contre ces politiques régressives, la réponse qui est apportée est la mise en place d'un arsenal juridique et autoritaire qui justifie les pires dérives de la police. Contre les critiques, les tenants de cette politique, n'hésitent pas à prendre la parole pour parler pêle-mêle d'islamo-gauchisme, d'ensauvagement, etc. Les manifestations contre les lois travail, la contre-réforme des retraites etc. ont vu se développer les violences policières qui viennent parachever ces violences sociales mises en œuvre contre les populations, à travers le fait d'imposer un allongement de la durée du travail tout au long de la vie, de casser l'assurance chômage, d'imposer le gel des salaires, etc.

Au-delà des mensonges sur le champ économique et social, une grande réussite actuelle du RN est d'avoir caché au plus grand nombre ce qu'était un régime d'extrême droite qui s'appuie sur le nationalisme, et ce que cela entraîne d'un point de vue logique et idéologique, outre la question centrale de l'immigration : glorification des valeurs martiales de l'armée, obsession de la sécurité nationale contre les ennemis qui sont extérieurs mais aussi intérieurs ce qui explique l'obsession sur la criminalité et la primauté de la police sur la justice qui serait selon eux plus à même de faire justice que les lois et les juges. Un mouvement d'extrême droite est dirigé par un chef.

L'extrême droite détient déjà des mairies dans lesquelles une partie des programmes est appliquée. Mais les résultats ne sont que rarement remontés de telle sorte qu'ils permettent

d'identifier les principaux effets. Mais les effets immédiats ont montré : la fin du financement des cantines pour les familles des plus démunies, des fermetures des espaces culturels comme à Marseille, le refus de célébration des journées commémoratives de l'abolition d'esclavage sans parler du financement des mouvements anti-avortements quand cela est possible, la politique nataliste et familiale mise en avant dans les communications de certaines de ces mairies dont l'édile est RN.

Les déclarations récentes de Marion Maréchal, certes proche de Zemmour, mais ayant rejoint sa famille d'origine dès le deuxième tour, sont sans équivoque de ce point de vue

Mais le travail le plus édifiant de la communication du RN est d'avoir réussi à convaincre un grand nombre que le RN était en rupture avec la violence de son prédécesseur, à l'époque du FN de Le Pen père. Evidemment, le RN peut s'appuyer sur une histoire récente dure envers les mouvements sociaux, avec une forte répression des syndicalistes, dénoncée par les ONG internationales. Des forces de l'ordre de plus en plus équipées pour charger les manifestants dans les mouvements, faisant dégénérer ainsi les manifestations.

Parallèlement, le RN serait moins impliqué dans des luttes avec la police, c'est-à-dire avec l'ordre établi. Sauf que c'est oublier un peu vite leurs incursions dans les manifestations pour générer les tensions qui permettent les dérives. Mais c'est oublier aussi qu'ils ne sont pas en restant concernant les personnes. Les attaques civiles contre des journalistes, contre des élus, à l'époque du COVID contre des pharmaciens et des médecins mêmes ont été perpétrés. Régulièrement l'actualité est marquée par des actes antisémites : des tombes couvertes de croix gammée et dégradées, les délits contre les personnes et des locaux pendant l'entre-deux tour qui a bien démontré à travers des agressions et des prises de position dures, leur violence. Les cibles de ses attaques sont rarement une simple coïncidence : un universitaire de Paris VIII, Vincennes Saint-Denis a fait l'objet de menaces de mort de manière répétée, des associations de collecte de vêtements et de jouets ont été attaquées, des étudiants de syndicats à Béziers, ou encore un journaliste à Lyon. Plus récemment, place de la république, un groupe d'extrême droite est arrivé pour malmener les manifestants,

garde face à l'extrême droite

entraînant évidemment une répression des services de l'ordre contre l'ensemble des manifestants.

Ces attaques diffuses, peu sanctionnées, montrent la violence intrinsèque de ce mouvement qui s'appuie sur des agressions récurrentes, systématiques, peu réprimées, qui instaurent et entretiennent un climat de violence, jettent le trouble par le flou entretenu, notamment par l'Etat : si la dégradation des tombes est quelque chose communément dénoncée, les interventions dans les manifestations visant à empêcher leur bon déroulement et à encourager les charges policières, sont assez peu mises en avant alors que pendant ce temps, les gouvernements déploient actuellement une répression anti syndicale que nous avons pu constater au travers des nombreuses attaques contre nos camarades. Les milices qui réalisent des « rondes » relèvent des mêmes bases militantes et idéologiques que les activistes anti-avortement qui s'en prennent aux femmes. En outre, on ne peut ignorer ce que ce type de régime a produit dans l'histoire récente : sous couvert, par exemple de lutter contre les trafics de drogue, que ce soit en Asie ou en Amérique du Sud, ce sont aussi des milliers d'opposants, de syndicalistes, de militants associatifs et de défenseurs des droits, d'élus locaux, de magistrats et d'avocats qui ont été assassinés aux Philippines, au Brésil ou en Afrique. De manière plus insidieuse, la Hongrie a déjà démontré le risque, les universités passant sur le régime des fondations, des associations anti avortement largement financées par l'Etat, atteinte à la liberté de la presse, etc.

Un des outils les plus utilisés par l'extrême droite dans le monde est constitué des réseaux sociaux et d'une organisation redoutable de communication à travers eux avec une très forte visibilité et quand cela est intéressant pour leurs positions, de toxicité. Ils soutiennent un travail de dénonciation de toutes les autorités politiques économiques, intellectuelles, scientifiques, considérées comme des élites qui s'arrogent le pouvoir afin de tirer profit de leurs situations. L'extrême droite, a beaucoup investi les réseaux sociaux et est redoutablement efficace pour la diffusion de fausses informations, manipuler la réalité sociale à son profit. Le COVID a bien montré l'importante imbrication des théories d'extrême droite avec le complotisme.

Pour mettre en place son programme, et sa vision de la société, les propositions qui sont faites

concernant un état plus centralisé, ne sont pas du tout neutres : réduction du nombre d'élus, sénateurs comme députés, réduction du nombre de niveaux d'Administration Etc. tout ce qui pourrait constituer un contre-pouvoir face à une centralisation du pouvoir aux mains de l'Etat et du gouvernement. Le risque aujourd'hui du référendum initiative citoyenne est qu'il conjugue deux faits majeurs récents : la diffusion des idées de l'extrême droite, et le traitement insidieux de la question posée. Qui sait aujourd'hui qu'elle serait l'issue d'un référendum sur l'immigration, selon la question posée ? Quel résultat des référendums avec la suppression des contre-pouvoirs, la mise sous tutelle de l'audiovisuel, l'actuelle mise sous pression de la presse, à travers le rachat par des milliardaires, les procès à répétition ? Sans parler des velléités de destruction des syndicats, ou de la forte limitation de leurs prérogatives et moyens.

Il nous faut reprendre le combat, élaborer une réponse syndicale, notamment à en faisant pression sur les partis pour qu'ils mettent en œuvre des programmes défaisant ce que les politiques d'austérité régressives ont produit au bénéfice du patronat et sur lesquels prospèrent les idées d'extrême droite. En cela, il faut reprendre le travail pour déployer, expliquer nos analyses, et ce que nous proposons. Le mouvement syndical est plus que jamais, dans le viseur, puisqu'il oppose la lutte collective et émancipatrice face aux réponses simplistes et au désespoir.

Lors du CCN du 9 juillet 2024, le constat a été fait que nous étions peu préparés à la perspective d'un RN au pouvoir et que le vote d'extrême droite, même s'il est vu par certains comme un exutoire se développait inexorablement au fil du temps. Les UD ont annoncé dans leur grande majorité le travail à venir à court terme de formation sur les idées d'extrême droite et de réflexion sur un contenu de formation à l'adresse des camarades dans l'entreprise.

Selon l'UD, des formations sur le sujet et des journées d'études vont être déployées à plus ou moins court terme. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos UD pour obtenir le calendrier.

Avec l'entrée au Panthéon du couple de résistants étrangers Missak et Mélinée MANOUCHIAN, le 21 février dernier, c'est à l'ensemble des FTP-MOI qu'il est rendu hommage par la Nation. C'est dans ce cadre que nous vous proposons :

« Missak, Mélinée & le groupe Manouchian - les fusillés de l'affiche rouge » de J.-D. MORVAN & T. TCHERKEZIAN

Cette bande dessinée retrace la vie et la mort des 22 membres du groupe Francs-Tireurs et Partisans - Main-d'oeuvre immigrée (FTP-MOI), dirigée par le poète, ouvrier et militant communiste Missak MANOUCHIAN.

Des martyrs qui vont devenir un symbole de la Résistance intérieure française.

Leur exécution, très médiatisée par la propagande nazie à travers la fameuse Affiche rouge, loin de déstabiliser et décrédibiliser la Résistance face au peuple français, elle renforça la détermination des Forces Françaises Libres.



« Des Étrangers dans la Résistance en France », exposition au Mémorial de la Shoah, Paris, du 02/02/2024 au 20/10/2024



Pour accompagner la Panthéonisation de Missak et Mélinée d'une dimension résolument universaliste, l'exposition centre son propos sur les FTP-MOI parisiens tout en l'élargissant aux diverses modalités de l'engagement résistant des étrangers.

De diverses mouvances politiques, au sein de la résistance intérieure comme de la France libre, c'est autour de la France des droits de l'homme, de la France des Lumières que se sont combinées ces identités plurielles.

Qu'ils soient réfugiés politiques ou immigrés économiques, naturalisés, voire nés en France, ces hommes et ces femmes, dont de nombreux Juifs, ont combattu en France métropolitaine mais aussi dans les colonies et à l'étranger et ont joué un rôle crucial dans la Résistance contre l'Occupant et le régime de Vichy.

Juridique

Protocole électoral : Nouvelles obligations pour les employeurs

Le Gouvernement a publié récemment un décret¹ qui détaille les mentions obligatoires qui doivent figurer dans la lettre d'invitation à négocier le protocole d'accord préélectoral (PAP), envoyée aux organisations syndicales, lors de la mise en place ou le renouvellement du Comité Social et Economique (CSE).

Ce décret insère un nouvel article dans le Code du travail (D.2314-1-1) ainsi rédigé :

« L'invitation à négocier le protocole d'accord préélectoral mentionné à l'article L. 2314-5, précise au moins les éléments suivants :

1°. Le nom et l'adresse de l'employeur, ainsi que, le cas échéant, la désignation de l'établissement ;

2°. L'intitulé et l'identifiant de la convention collective de branche applicable, le cas échéant ;

3°. Le lieu, la date et l'heure de la première réunion mentionnée au quatrième alinéa du même article. »

Pour rappel, le chef d'entreprise doit inviter, par tout moyen à négocier le PAP, les organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concerné.

Par ailleurs, doivent également être invitées par courrier :

- Les organisations syndicales reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement,
- Celles ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement,
- Et les syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel.

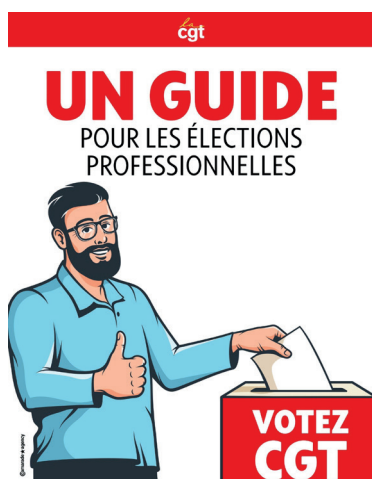
Il est à noter qu'en cas d'existence, au sein de l'entreprise ou de l'établissement concerné, d'un-e Représentant-e de la Section Syndicale (RSS) ou d'un-e Délégué-e Syndical-e (DS), l'invitation à négocier le PAP peut leur être adressée ou soit directement à l'organisation syndicale ayant procédé à cette désignation².

Tout envoi à une autre structure de l'organisation syndicale (UL, UD, Fédération) serait considéré comme nul.

En termes de délais, l'invitation doit être expédiée, a minima, deux mois avant l'expiration des mandats en cours en cas de renouvellement et quinze jours avant la date de la réunion de négociation du PAP.

Dans le cas de la mise en place d'un CSE, seul le délai de 15 jours avant la réunion de négociations du PAP s'impose.

Dernier point, pour les entreprises ayant un effectif inférieur ou égal à 20 salarié-e-s, il n'existe d'obligation de négocier le PAP que si une organisation syndicale présente un-e candidat-e qui suivent l'information de la tenue des élections.



1. Décret n° 2024-514 du 6 juin 2024 relatif aux mentions comprises dans l'invitation à négocier le protocole d'accord préélectoral

2. Cass. Soc. 7.11.18 n°17-60283



COLLOQUE INTERNATIONAL

INTERNATIONAL MEETIG



19
au
21
—
NOV
—
20
24

DES CENTRES D'APPELS
CALL CENTERS



LA CAMUSIÈRE
MAISON DES SYNDICATS
18 rue de l'Oiselet - 37550 Saint-Avertin - FRANCE

